

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Jeudi 15 décembre 2022

---

L'an deux mille vingt-deux,  
Le quinze décembre 2022 à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués le cinq décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de Le PLESSIS L'EVEQUE sous la présidence de Monsieur Pascal VECTEN, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur Pascal VECTEN, Maire  
Didier PETIT, Pierre DELORME adjoints au Maire  
Mesdames Elise DECOUDUN, Evelyne KEMPF, Tiphaine GUZ & Sophie VILLETTE, conseillères  
Messieurs Patrick EDON, Christophe GUEVAER, conseillers

**Absents représentés :** M. Julien PHILIPPOT donne pouvoir à M. Christophe GUEVAER

**Secrétaire de séance :** M. Didier PETIT

\*\*\*\*\*

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : Augmentation du loyer du logement communal.

Le conseil accepte l'ajout du point à l'unanimité.

### **1) Lecture et approbation du Procès-verbal du 24 octobre 2022**

Monsieur le Maire procède à la lecture du Procès-verbal du 24 octobre 2022, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2) Association LBHD**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal un courrier de Mme la Présidente de l'association LBHD (Le Bénévolat d'hier à demain), récemment créée au 30 octobre 2022. Monsieur le Maire informe l'ensemble de son conseil que Mme DE OLIVEIRA a été invitée au conseil de ce jour afin de se présenter et de présenter l'ensemble des activités de l'association. Mme DE OLIVEIRA s'est excusée de son absence.

Au vue des différentes demandes de l'association, l'ensemble du conseil propose une rencontre pour le mois de janvier 2023 pour plus d'explications. L'ensemble du Conseil ne souhaite pas accorder la salle communale pour l'association à titre gracieux.

### **3) Mise en œuvre de l'extinction nocturne**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que dans le contexte de crise énergétique que les collectivités locales traversent et qui sont fortement impactées par la hausse des prix de l'énergie, il est préconisé de mettre en place une extinction nocturne de l'éclairage public de la commune. Il est par conséquent proposé l'interruption partielle sur l'ensemble de la commune de Le Plessis l'Evêque. L'éclairage public sera éteint de 23h00 à 06h00.

Un arrêté municipal sera pris précisant les modalités d'application de cette mesure.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'extinction nocturne de 23h00 à 06h00.

#### 4) *Projet immobilier.*

Vu la mise en vente de la maison de Mme RIMBAULT pour un terrain sis 3 rue des Champs – Parcelle A063, d'un total de 680m<sup>2</sup> et vendue à 120 000€ exposé au conseil municipal du 24 octobre dernier,

Vu les frais notariés de 7,5% mais également les travaux estimés à environ 180 000€ par M. Le Maire ;

Vu que le coût global de cet achat s'élèverait à 300 000 / 310 000€ au vue d'une maison médicale, ou cantine,

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil que les différents projets énoncés ne sont pas réalisables, il convient de proposer l'achat de la maison en vue d'en établir un logement communale.

Il convient de demander au notaire la possibilité de visiter les lieux afin d'estimer les travaux à réaliser et de pouvoir poursuivre le projet.

Monsieur le Maire informe l'ensemble de son conseil que le Crédit Agricole a présenté une proposition de financement concernant le projet financier : 200 000.00 €

PROFIL AMORTISSEMENT	Durée	Taux	Echéances mensuelles	Intérêts cumulés
Echéances constantes	15 ans	3.25 %	1 405.34 €	52 960.82 € (soit 295 € / mois)

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que les banques sont actuellement tenues de ne pas dépasser le taux d'usure imposé par la banque de France. Les taux du marché étant actuellement supérieurs à ces taux, au-dessus d'une certaines sommes le CABP (et les autres banques ne prêtent plus à taux fixe). Cependant le CABP accepte de financer les petites communes sur des montants limités afin de ne pas brider l'investissement dans les territoires ruraux, elle prend sur sa marge afin de proposer des taux fixes. Les propositions de la Commune de Le Plessis l'Evêque entre donc dans cette catégorie.

A l'unanimité des membres présents, le conseil souhaite attendre pour le projet immobilier et demande la possibilité de visiter les lieux.

#### 5) *Mise en place d'une antenne téléphonique*

Le Maire expose à l'ensemble de son Conseil, qu'une antenne téléphonique serait installée sur le domaine communal – chemin communal Pré des Vaches. L'étude serait lancée début janvier 2023

L'installation de cette antenne générerait une recette communale en recettes de fonctionnement, entre 6000 e 10 000 € par an. L'affaire est en cours.

#### 6) *Augmentation du loyer du logement communal*

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, suite aux travaux de rénovation, d'augmenter le montant du loyer et des charges du logement communal,

Le Loyer passera de 640.00 € à **760.00 €**

Les charges restent inchangées à **30.00€**

Sur proposition de M. Le Maire, le conseil accepte à l'unanimité des membres présents, l'augmentation du loyer du logement communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

- Loyer : 760.00 €
- Charges 30.00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

### 7) Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe qu'un arbre est à abattre, il propose à l'ensemble de ses conseillers de venir le couper et de récupérer le bois pour les personnes intéressées. A charge des personnes volontaires.

Monsieur le Maire informe l'ensemble de ses conseillers du bilan financier de la commune, des dépenses extraordinaires sur l'année 2021.

Monsieur le Maire informe l'ensemble de ses conseillers qu'au vue du prochain budget 2023, et au vue des dépenses énumérées, il convient de réfléchir sur l'augmentation des taxes foncières sur le bâti et le non bâti. Les services de la mairie demanderont à M. Bonneton, conseiller aux décideurs locaux, une étude pour une maison moyenne et sur quel impôt demandé, et à quel prix.

Un conseiller demande si le marquage au sol du stop de la rue du Moulin peut être effacé car le panneau stop a été supprimé.

Un conseiller demande si la tente peut être mise à nouveau en vente au prix de 5500 € (négociable).

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre remarque n'a été apportée, la séance est levée à 20h10.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Valéry", enclosed within a large, loopy oval shape.A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines.